



DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 DECEMBRE 2024.

Conseillers en exercice	:	33
Présents	:	24
Pouvoirs	:	4
Absent excusé	:	1
Absents	:	4

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf Décembre, à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire et sur convocation qui leur a été adressée le treize Décembre deux mille vingt-quatre.

Etaient présents :

M. Paul CARRERE, Maire,
M.M. Isabelle CANTEGREIL, Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY, Rose-Marie ABRAHAM, Claude LABORDE, Christelle GUILHEMSAN, Yannick VILLATORO, Anaïs CADIS, Daniel BIREMONT, Nathalie MOMEN, Adjoints
M.M. Philippe BOUCHONNEAU, Martine COULOUDOU, Daniel REISEMBERG, Alain CLOUTOUR, Véronique CARRERE, Didier STEVENIN, Angéline GUILHEMSAN, Nacira LAROUSSE, Christian PIT, Arnaud BRUNET, Philippe ESPUNA, Nicolas MATHIO, Katia LEFEVRE, Anaïs BAREYT

Absents excusés ayant donné Pouvoirs :

Mme Marie-Christine ALTIMIRA à M. Philippe BOUCHONNEAU
Mme Pascale MOURIERE à M. Philippe ESPUNA
M. Michel GOURDON à M. Claude LABORDE
Mme Céline BROQUERE à M. Christian PIT

Absent excusé :

M. Mickael EECKHOUDT

Absents :

M.M. Cyril BIREMONT, Luc SCOGNAMIGLIO, Pierre GALIBERT, Annick CREISMEAS

Secrétaire de séance :

Mme Anais CADIS

Point 14 de l'ordre du jour.

Délibération n° 2024.125.

**Objet : ATTRIBUTION DES MARCHES DE PRESTATIONS EN ASSURANCES
2025-2028**

**Point 14 de l'ordre du jour.****Délibération n° 2024.125.****Objet : ATTRIBUTION DES MARCHES DE PRESTATIONS EN ASSURANCES
2025-2028**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la commande publique,
Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 26 novembre 2024,
CONSIDERANT que l'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé au BOAMP (réf. N°24-92978) et au JOUE (réf. 478607-2024) le 7 août 2024,
CONSIDERANT que l'avis d'appel public à la concurrence a été publié sur la plate-forme de dématérialisation des marchés publics <https://demat-ampa.fr> le 7 août 2024,

Monsieur le Maire indique que les marchés d'assurances de la Commune arrivent à échéance le 31 décembre 2024.

Monsieur le Maire rappelle qu'un cahier des charges a été réalisé, avec l'aide du Cabinet ARIMA CONSULTANTS ASSOCIES, pour la mise en place des nouveaux marchés qui devront prendre effet à compter du 1^{er} janvier 2025 pour une durée de 4 ans.

Il convenait donc de lancer une procédure de passation de marché public pour les six lots suivants:

- Lot 1 Assurance des dommages aux biens et des risques annexes,
- Lot 2 Assurance des responsabilités et des risques annexes,
- Lot 3 Assurance des véhicules et des risques annexes,
- Lot 4 Assurance de la protection juridique de la collectivité,
- Lot 5 Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus,
- Lot 6 Assurance des prestations statutaires.

Au vu du coût de ces marchés passés pour quatre ans (2025-2028), une procédure d'appel d'offres ouvert européen a été lancée, conformément aux articles R.2113-1 à R. 2124-1 et R. 2161-2 à R. 2161-11 du Code de la commande publique.

Après analyse des offres par la Commission d'Appel d'Offres réunie le 26 novembre 2024, cette dernière a classé premières les offres des prestataires suivants :

- **Lot 1 Assurance des dommages aux biens et des risques annexes :**
GROUPAMA D'OC 14 rue Vidailhan CS 93105 31131 BALMA Cédex
Pour un montant de 32 448,65 euros TTC
Solution de Base
- **Lot 2 Assurance des responsabilités et des risques annexes :**
SMACL Assurance SA 141 Avenue Salvador Allende CS 20 000
79031 NIORT CEDEX 9
Pour un montant de 12 070,19 euros TTC
Solution alternative



- **Lot 3 Assurance des véhicules et des risques annexes :**
SMACL Assurance SA 141 Avenue Salvador Allende CS 20 000
79031 NIORT CEDEX 9
Pour un montant de 26 860.55 euros TTC
Pour la solution alternative n°1, la Prestation supplémentaire éventuelle n°1
« auto-collaborateur » et la Prestation supplémentaire n°2 « bris de machine »
- **Lot 4 Assurance de la protection juridique de la collectivité :**
2 C COURTAGE /CFDP Rés.Th. Gautier 7 rue G.Magnoac 65000 TARBES
Pour un montant de 1 275.84 euros TTC pour la solution de base
- **Lot 5 Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus :**
SMACL Assurance SA 141 Avenue Salvador Allende CS 20 000 79031 NIORT CEDEX 9
Pour un montant de 508.60 euros TTC pour la solution de base
- **Lot 6 Assurance des prestations statutaires :**
CNP Assurances, 4 PRO Cœur de Ville, 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
Pour la solution de base (décès, accident du travail, maladie imputable au service, congés de longue maladie et congés de longue durée) avec un taux de 6,57 % s'appliquant sur la masse salariale considérée (pour un montant de 177 673,82 euros TTC sur la masse salariale 2023 déclarée)

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à mains levées, à l'unanimité

.APPROUVE le choix des attributaires effectué par la Commission d'Appel d'Offres,
.AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants,
.DIT que les dépenses s'y rapportant seront inscrites aux chapitres et articles prévus à cet effet au budget principal de la Commune.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que conformément à l'article R421-1 à R 421-7 du Code de Justice administrative le Tribunal Administratif de Pau peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible via le site Internet <http://telerecours.fr>

La secrétaire de séance
Anaïs CADIS.

Fait à Morcenx-la-Nouvelle,
Le 19 décembre 2024
Le Maire,
Paul CARRERE



Copies : Préfecture
Chrono – Dossier CM
Compta – Dossier FT